

**approche européenne
pour une évolution durable des espaces
construits**

Pour une architecture responsable, visionnaire et humaine



GRUPE CID / 2024

Problématiques européennes globales	4
Problématiques majeures concernant l'aménagement du territoire dans l'UE.....	5
Problématiques majeures concernant l'architecture dans l'UE	7
Propositions de conseils	10
1. Adopter une approche spécifiquement européenne des questions architecturales	10
2. Créer une dynamique initiatrice autour des architectures institutionnelles européennes	10
3. Influencer l'imaginaire collectif européen	11
4. Réfléchir à la place centrale de l'eau dans la gestion thermique des espaces construits	11
5. Vers une industrie de l'architecture bioclimatique.....	12
6. Réinterroger la sémantique contre les éléments de langage	12
7. Evoluer de l'aménagement du territoire au « ménagement » du territoire	12
8. Interroger les spécificités nationales et les intentions communes	13
Piste n°1	15
Architecture institutionnelle européenne	15
Piste n°2	18
L'habitat et l'imaginaire collectif.....	18
Piste n°3	20
Vers une industrie de l'architecture bioclimatique	20
Piste n°4	22
Evoluer de l'aménagement du territoire au « ménagement » du territoire	22
Piste n°5	23
Les mots, un bien commun	23
Modalités de coopération	24
Présentation	26
Présentation du collectif	26
Présentation des membres fondateurs	27
Présentation des partenaires potentiels.....	30
Conclusion	31

L'Union Européenne, tout comme l'ensemble de notre planète, est confrontée progressivement à un bouleversement environnemental et climatique d'une ampleur inédite, menaçant de transformer en profondeur les conditions d'habitabilité de ses territoires. Face à cette crise sans précédent, il devient indispensable que les États membres adoptent une approche concertée, créant une dynamique collective et cohérente pour répondre aux multiples enjeux qui les attendent.

Plus que jamais, l'Union Européenne doit pleinement assumer ses responsabilités en matière de défense, de sécurité énergétique, sanitaire et alimentaire, tout en renforçant sa capacité à organiser et structurer durablement ses territoires. C'est dans ce contexte que se dessine un véritable gisement de solutions, englobant les domaines de l'urbanisme et des mobilités durables, de l'architecture résiliente, ainsi que de la préservation du vivant et des paysages, du patrimoine et des identités qui forment la richesse culturelle européenne.

Le projet proposé par le Groupe CID pour une architecture responsable, visionnaire et humaine, met en lumière l'importance cruciale de repenser notre approche de l'urbanisme et de l'acte de bâtir face aux défis contemporains. Les propositions de conseils, telles que l'adoption d'une approche spécifiquement européenne des questions urbanistiques, la création d'une dynamique autour des architectures institutionnelles européennes, et l'influence sur l'imaginaire collectif, sont autant de pistes concrètes pour faire évoluer notre attitude à l'égard du cadre bâti et non-bâti futur.

Le projet met également en avant la nécessité de réinterroger notre vocabulaire et nos schémas mentaux pour mieux concevoir les espaces de demain. L'évolution de l'aménagement du territoire vers un "ménagement" du territoire, en intégrant des perspectives transdisciplinaires, est essentielle pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux actuels.

Enfin, les modalités de coopération proposées, telles que la participation à des groupes de travail européens, les contributions à des consultations publiques, la rédaction de rapports thématiques, et l'organisation de conférences, montrent la volonté du collectif de s'impliquer activement dans l'élaboration des politiques européennes. En collaborant avec des agences européennes et des programmes-cadres, le Groupe CID aspire à participer efficacement dans la transformation de l'architecture et de l'urbanisme en Europe, en alignant innovation, durabilité et respect des citoyens et des territoires.

Le projet du Groupe CID peut représenter une contribution précieuse au débat européen sur l'architecture et l'urbanisme durable. En proposant des solutions concrètes et en s'engageant dans une réflexion profonde sur nos pratiques et nos valeurs, ce projet vise à façonner un avenir où l'architecture joue un rôle central dans la construction de villes et de territoires plus durables, inclusifs et résilients.

Problématiques européennes globales

L'architecture, en tant que **fait** et **expression** de la culture, de l'histoire, de la politique et de l'économie d'un territoire, reflète les valeurs, les priorités et les aspirations d'une société à un moment donné. Elle est le miroir tangible des dynamiques sociales et économiques, tout en incarnant les changements politiques qui façonnent les espaces où nous vivons. L'architecture est profondément enracinée dans le contexte dans lequel elle émerge, que ce soit les grandes avancées ou les crises économiques, les transformations sociales ou les évolutions culturelles.

La composante politique, notamment, joue un rôle central dans la manière dont l'architecture évolue. Les politiques publiques et les décisions prises par les gouvernements en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire définissent le cadre dans lequel l'acte de construire peut réellement se renouveler et se transformer. Ces mutations, qu'elles soient sociétales ou techniques, sont rendues possibles par des volontés politiques fortes qui peuvent impulser des révolutions dans les pratiques architecturales et urbaines. Ainsi, chaque édifice, chaque infrastructure, chaque espace public est le produit d'un équilibre complexe entre les forces politiques, économiques, culturelles et historiques.

Au cours de notre réflexion, nous avons identifié dix axes principaux à étudier, tant pour l'aménagement du territoire que pour l'architecture. Ces points, que nous nous contenterons d'énumérer ici sans les développer en profondeur, constituent des leviers essentiels pour aborder des problématiques plus vastes, touchant aux dynamiques démographiques, aux enjeux sociologiques, aux réalités économiques et aux défis environnementaux.

Ils représentent des vecteurs d'évolution indispensables, dont la prise en compte peut contribuer à façonner une société plus équitable, résiliente et durable. Ainsi, chacun de ces points doit être perçu comme une composante intégrée dans une vision globale, où l'aménagement et l'architecture sont indissociables de la transformation des territoires et de leurs populations.

Les axes identifiés ne se limitent pas à des considérations techniques ou esthétiques ; ils englobent une dimension beaucoup plus large, touchant aux rapports de pouvoir, à la justice sociale, à l'adaptation climatique, à l'innovation technologique et à la cohésion territoriale. Ce sont des ressorts clés pour accompagner les mutations inévitables auxquelles nos sociétés sont confrontées, qu'il s'agisse de l'évolution des modes de vie urbains, de la revalorisation des zones rurales¹, ou encore de la gestion des ressources naturelles face aux crises écologiques.

La liste suivante reflète donc un cadre de réflexion qui appelle à une réévaluation continue des pratiques et des politiques, dans une perspective holistique et prospective.

¹ Il est essentiel de souligner l'importance de la revalorisation de l'existant dans un sens général. Il s'agit de tirer parti des ressources déjà disponibles et de promouvoir le réemploi du tissu urbain existant. Cette approche vise à favoriser une économie de moyens, tout en respectant les modes de vie des populations locales et en intensifiant les spécificités culturelles. En valorisant l'existant, nous pouvons non seulement réduire notre impact environnemental, mais aussi renforcer le sentiment d'appartenance des communautés et enrichir notre patrimoine collectif.

Problématiques majeures concernant l'aménagement du territoire dans l'UE

L'aménagement du territoire dans l'Union Européenne (UE) fait face à plusieurs défis majeurs en raison de la diversité géographique, socio-économique et culturelle des États membres. Nous avons identifié dix pistes qui nécessiteront à court terme une attention particulière.

1. Disparités régionales et territoriales

Inégalités socio-économiques

Certaines régions, en particulier les régions rurales ou périphériques, sont confrontées à des difficultés économiques par rapport aux régions urbaines plus dynamiques. Les disparités entre les régions riches et pauvres peuvent entraîner des migrations internes vers les grandes villes ou vers les pays plus prospères, ce qui accentue la désertification rurale.

Vieillesse de la population

De nombreuses régions rurales et certaines régions de l'Europe de l'Est subissent un vieillissement démographique, ce qui rend difficile la préservation des infrastructures publiques (santé, éducation) et menace la viabilité économique de ces territoires.

2. Urbanisation croissante et pression sur les infrastructures

Expansion urbaine

Les grandes villes européennes sont sous pression en raison de la migration rurale-urbaine et de l'immigration internationale. Cela entraîne une augmentation des besoins en logements, infrastructures de transport, et services publics, tout en provoquant une forte densification et parfois la gentrification de certains quartiers.

Étalement urbain

Le phénomène d'étalement urbain contribue à la dégradation des terres agricoles, à une dépendance accrue à la voiture, et à une fragmentation des habitats naturels. Et tout ceci dans une absence presque totale de planification sérieuse préalable, générant une consommation hasardeuse du foncier et de la biodiversité qui l'occupe.

3. Changement climatique et résilience des territoires

Risque accru de catastrophes naturelles

Les effets du changement climatique (inondations, sécheresses, vagues de chaleur) augmentent la vulnérabilité de certains territoires européens, en particulier les régions côtières, les montagnes et les zones à faible altitude. Cela exige des politiques d'aménagement qui renforcent la résilience des territoires, par exemple en protégeant les zones à risque ou en améliorant la gestion de l'eau.

Transition énergétique

La lutte contre le changement climatique nécessite une transformation des systèmes énergétiques (développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique) et des politiques territoriales qui tiennent compte de l'empreinte carbone. Cela crée des tensions autour de l'implantation d'infrastructures énergétiques (parcs éoliens, réseaux électriques, etc.).

4. Mobilité et transports durables

Réseaux de transport déséquilibrés

Les infrastructures de transport sont inégalement réparties dans l'UE, certaines régions (notamment les pays d'Europe de l'Est ou les régions périphériques) manquent de connexions efficaces. Cela limite leur intégration au sein du marché commun et freine leur développement économique.

Transition vers des modes de transport durables

La promotion des transports en commun, de la mobilité douce (vélo, marche) et des réseaux de transport décarbonés (ferroviaire, électrique) est un défi essentiel dans les villes pour limiter les émissions de CO₂ et la pollution atmosphérique.

5. Cohésion territoriale et gouvernance

Manque de coordination entre les niveaux de gouvernance

Les politiques d'aménagement du territoire doivent souvent être harmonisées entre les échelons locaux, régionaux, nationaux et européens. Cependant, la diversité des systèmes politiques et des priorités locales ou nationales peut rendre difficile une planification cohérente à l'échelle de l'UE.

Financement des politiques régionales

Bien que des fonds de cohésion et des fonds structurels existent pour réduire les disparités régionales, la répartition des ressources reste un enjeu, et certaines régions peinent à mobiliser ces fonds efficacement. A titre d'exemple, nous remarquons que la désertification de certains territoires fait naître un sentiment de déclassement et d'abandon chez leur population. C'est d'ailleurs cette dynamique qui est au cœur de l'augmentation du vote eurosceptique.

6. Protection de l'environnement et biodiversité

Conservation des écosystèmes

L'urbanisation, l'agriculture intensive et l'exploitation des ressources naturelles (mines, forêts) mettent en péril la biodiversité dans de nombreuses régions de l'UE. L'aménagement du territoire doit tenir compte des objectifs de préservation des espaces naturels, des corridors écologiques et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

Gestion des ressources en eau

Dans certaines parties de l'Europe, notamment en Méditerranée, la rareté de l'eau devient un enjeu majeur. Cela impose une gestion rigoureuse et durable des ressources hydriques dans l'aménagement du territoire.

7. Numérisation et inégalités numériques

Accès aux infrastructures numériques

Les régions rurales ou périphériques de l'UE sont souvent moins bien desservies en infrastructures numériques, notamment en ce qui concerne le haut débit. Cette fracture numérique accentue les inégalités économiques et sociales entre territoires.

Transformation des modes de travail

La montée du télétravail, notamment après la pandémie de COVID-19, crée de nouvelles opportunités pour les zones rurales et périurbaines, mais nécessite des investissements dans les infrastructures numériques et les services associés pour attirer et retenir les travailleurs.

8. Migration et intégration territoriale

Flux migratoires

L'UE doit gérer les flux migratoires internes (entre États membres) et externes (venant de pays tiers). L'intégration des populations migrantes dans les territoires peut poser des défis en termes de logement, d'éducation, et d'accès à l'emploi, notamment dans les zones urbaines déjà en tension.

Déséquilibres démographiques

Certaines régions de l'Europe sont confrontées à des afflux de population, tandis que d'autres connaissent une dépopulation. Cela nécessite des stratégies d'aménagement différenciées pour équilibrer la répartition démographique et dynamiser les zones en déclin.

Les défis d'aménagement du territoire dans l'UE sont complexes et interdépendants, nécessitant des réponses flexibles et coordonnées à plusieurs échelles. La politique de cohésion européenne, qui vise à réduire les disparités régionales, joue un rôle clé, mais elle doit s'adapter en permanence aux réalités économiques, climatiques et sociales changeantes.

Problématiques majeures concernant l'architecture dans l'UE

L'architecture dans l'Union européenne (UE) fait face à plusieurs défis importants, influencés par des évolutions sociales, environnementales, économiques et technologiques. En voici quelques-uns des plus grands défis de l'architecture dans l'UE :

1. Transition écologique et durabilité

L'UE s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, et le secteur de la construction est responsable d'environ 40 % de la consommation énergétique et de 36 % des émissions de gaz à effet de serre.

Cela implique des défis pour :

- a. Réduire l'empreinte carbone des bâtiments par l'utilisation de matériaux durables, conception écoénergétique, recyclage et réutilisation des matériaux de construction.
- b. Concevoir de bâtiments résilients face aux changements climatiques (inondations, vagues de chaleur, etc.).
- c. Développer des bâtiments à énergie positive (produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment) et intégrer des énergies renouvelables.
- d. Renforcer l'engagement européen, non seulement en préservant les terres perméables existantes, mais aussi en s'efforçant de restaurer des écosystèmes dégradés par l'artificialisation des sols.

2. Rénovation du parc immobilier existant

Une grande partie des bâtiments dans l'UE ont été construits avant que les normes actuelles d'efficacité énergétique n'existent. La rénovation énergétique de ces bâtiments est un défi majeur, notamment pour :

- a. Améliorer l'isolation thermique et l'efficacité des systèmes de chauffage et de refroidissement.
- b. Adapter les bâtiments historiques tout en respectant le patrimoine culturel et architectural.
- c. Renouveler le parc immobilier européen en optimisant l'existant, dans une approche d'économie de moyens et de préservation des spécificités culturelles.

3. Croissance urbaine et densification

Les villes européennes font face à des pressions démographiques, notamment avec l'urbanisation croissante et l'arrivée de populations migrantes.

Cela génère des besoins en :

- a. Logements abordables et accessibles, en particulier dans les grandes métropoles.
- b. Optimisation des espaces urbains pour intégrer à la fois des logements, des espaces publics, des zones de travail, et des infrastructures vertes.
- c. Lutter contre la gentrification et ses effets sur les communautés locales.
- d. Renforcer l'engagement européen vers le "Zéro Artificialisation Nette" en construisant la ville sur elle-même, au-delà des seules considérations de performances thermiques ou de patrimonialisation à des fins touristiques. Il s'agit de promouvoir la densification urbaine tout en intensifiant la mixité sociale et fonctionnelle.
- e. Tenir compte des territoires en déclin, qui ne sont plus suffisamment attractifs pour attirer des activités économiques ni bien desservis par les infrastructures de transport.

4. Intégration des nouvelles technologies

La numérisation transforme l'architecture à plusieurs niveaux :

- a. BIM (Building Information Modeling) : Outil essentiel pour la conception, la gestion et l'entretien des bâtiments, facilitant la collaboration entre les architectes, ingénieurs et autres parties prenantes.

- b. Smart buildings : Développement de bâtiments intelligents, capables de gérer leur consommation énergétique et leurs systèmes (chauffage, ventilation, etc.) via l'IoT².
- c. Utilisation de l'intelligence artificielle et des technologies de fabrication avancées (impression 3D, robotique) pour optimiser la conception et la construction.

5. Préservation du patrimoine architectural

L'UE possède un patrimoine architectural riche et diversifié, mais la préservation dont ce patrimoine représente un défi majeur, en particulier avec :

- a. L'évolution des normes énergétiques qui peut parfois entrer en conflit avec la conservation des bâtiments historiques.
- b. La nécessité d'adapter des bâtiments patrimoniaux aux besoins modernes tout en préservant leur caractère historique.

6. Accessibilité et inclusion sociale

L'architecture doit répondre à des normes d'accessibilité universelle pour garantir que les bâtiments soient utilisables par toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. Cela inclut la conception d'espaces publics et de logements accessibles à tous, et ce dans un contexte de vieillissement de la population européenne.

Cela nécessite de réexaminer la crise du logement en tenant compte de sa valeur en relation avec le pouvoir d'achat des populations concernées. Il est également essentiel de considérer l'accessibilité et l'adaptabilité des logements pour répondre aux besoins des familles divorcées ou recomposées.

7. Économie circulaire

L'adoption de l'économie circulaire dans la construction consiste à concevoir des bâtiments qui peuvent être facilement démontés, réutilisés et recyclés, pour limiter les déchets. Cela demande un changement de paradigme dans la conception et la construction, avec l'intégration de matériaux recyclables et recyclés, et la gestion en fin de vie des bâtiments.

L'économie circulaire constitue un pilier essentiel de la souveraineté industrielle européenne. En optimisant l'utilisation des ressources et en favorisant le recyclage, elle réduit la dépendance vis-à-vis des importations tout en créant un modèle économique plus durable.

La sobriété énergétique, en particulier, représente un levier clé pour diminuer la dépendance aux monopoles énergétiques étrangers, notamment chinois. En réduisant la consommation d'énergie et en diversifiant les sources d'approvisionnement, l'Europe peut renforcer son autonomie tout en atteignant ses objectifs environnementaux.

8. Participation citoyenne et co-conception

Les citoyens exigent de plus en plus d'être impliqués dans les décisions qui concernent leur cadre de vie. Cela suppose de nouveaux modèles de gouvernance et de co-conception participative pour inclure les usagers dans les projets architecturaux, notamment dans la rénovation urbaine.

L'appropriation constitue sans doute l'aspect le plus crucial de la notion d'habiter. Lorsque les espaces sont réduits à leur seule valeur marchande, cela limite considérablement la place accordée aux espaces publics et aux zones mutualisées, qui devraient être accessibles et appropriables par les usagers.

Les lieux qui ne relèvent pas de la propriété privée perdent souvent leur essence, se réduisant à des zones de circulation plutôt qu'à des espaces de vie et d'interaction. Il est préférable de repenser ces espaces pour favoriser des

² L'Internet des objets (ou IoT pour *Internet of Things en anglais*) est un concept technologique qui désigne l'ensemble des objets connectés à Internet pour recueillir, partager, et échanger des données. L'IoT permet de rendre les objets plus "intelligents" et de simplifier des tâches. Il facilite la collecte de données utiles pour améliorer l'efficacité, la sécurité, et l'expérience utilisateur dans des domaines comme la domotique, la santé, les transports, et bien plus encore

environnements où chacun peut s'y identifier et s'y investir, transformant ainsi l'urbanité en un véritable reflet de la communauté.

9. Évolution des cadres réglementaires et normatifs

L'UE établit de nombreuses normes et réglementations liées, plus ou moins directement, à l'architecture et à la construction, en particulier pour des aspects tels que l'efficacité énergétique et la sécurité. Les architectes doivent naviguer dans un cadre réglementaire complexe, avec des règles en évolution rapide pour répondre aux crises écologiques et sociales.

10. Impact des crises (pandémie, crise des réfugiés, etc.)

Les crises récentes, telles que la pandémie de COVID-19 et les vagues de migration, posent des défis immédiats :

- a. Répondre à la demande accrue de logements sociaux et d'infrastructures temporaires pour les réfugiés.
- b. Repenser la conception des espaces de vie et de travail à la suite de la pandémie, avec une demande croissante pour des espaces plus flexibles et adaptés au télétravail.

De même, la crise démocratique actuelle se manifeste par une partie de la population qui ne se sent plus représentée et qui accuse les élites politiques de compromettre leur mode de vie. Dans ce contexte, il est crucial d'aider les territoires à se dynamiser localement, en limitant la logique de métropolisation qui façonne l'espace européen depuis des décennies.

Parallèlement, la crise climatique exacerbe toutes les autres crises sociales et économiques. Il est impératif de repenser tous les niveaux territoriaux afin de les rendre capables d'absorber des situations extrêmes et ponctuelles, telles que les mouvements de population, les pénuries de ressources ou les conditions climatiques extrêmes. Il est temps de s'éloigner de la logique du "flux tendu", qui privilégie la rentabilité immédiate au détriment de la résilience face aux crises exceptionnelles. Adopter une approche plus équilibrée permettra de créer des systèmes territoriaux capables de résister aux chocs tout en répondant aux besoins des populations locales.

Les défis auxquels l'architecture dans l'Union européenne fait face nécessitent une approche multidisciplinaire, impliquant des innovations techniques, des réformes politiques, ainsi qu'une prise en compte croissante des préoccupations sociales et environnementales. Les architectes européens devront combiner créativité et responsabilité pour relever ces enjeux tout en respectant les valeurs et le patrimoine de l'UE.

Propositions de conseils

Parmi les nombreuses thématiques explorées au sein de notre collectif, certaines se distinguent par leur pertinence stratégique et leur fort potentiel d'impact. Nous avons souhaité mettre en avant les propositions les plus étroitement liées à notre discipline, celles qui reflètent non seulement notre expertise, mais aussi nos avancées les plus significatives.

Ces initiatives incarnent des pistes concrètes de transformation, alignées avec les objectifs de l'UE, tout en s'inscrivant dans une vision à long terme de développement durable et responsable. En partageant ces projets, nous espérons contribuer activement au débat et à l'évolution de nos pratiques.

1. Adopter une approche spécifiquement européenne des questions architecturales

À l'échelle mondiale, les pays se penchent de plus en plus sur la manière d'intégrer les défis environnementaux dans leurs pratiques architecturales. Aux États-Unis, par exemple, l'architecture de demain est souvent perçue comme hautement technologisée, privilégiant l'usage intensif des nouvelles technologies pour résoudre les problèmes environnementaux. En revanche, l'Europe, riche de son patrimoine historique, intellectuel et culturel, a l'opportunité de développer une approche singulière.

Plutôt que de s'orienter exclusivement vers la technologie, notre démarche pourrait combiner l'héritage architectural européen avec les innovations modernes, créant ainsi un dialogue harmonieux entre le passé et l'avenir. Cette synergie permettrait de concevoir des solutions architecturales non seulement esthétiques et durables, mais également en phase avec les attentes des générations futures.

Valeur ajoutée de la proposition

L'Union Européenne encourage la diversité culturelle tout en promouvant l'intégration et la coopération entre États membres. En ce sens, adopter une **approche spécifiquement européenne des questions architecturales** est en parfaite harmonie avec les objectifs de **cohésion territoriale** de l'UE. Elle repose sur la reconnaissance des particularités historiques, culturelles et sociales de chaque région, tout en intégrant les défis contemporains comme la transition écologique, l'urbanisme durable et l'efficacité énergétique. En favorisant un dialogue entre passé et avenir, nos propositions soulignent l'importance de créer des solutions architecturales qui reflètent les valeurs communes européennes tout en respectant les identités locales.

Elle peut aussi jouer un rôle déterminant dans l'élaboration de cadres législatifs visant à promouvoir un **urbanisme inclusif et durable**. En défendant l'idée d'une architecture européenne, nous proposons de bâtir une cohérence entre les différentes législations nationales, en assurant qu'elles convergent vers des objectifs communs de **réduction des émissions de carbone** et d'optimisation de l'usage des ressources. Cela permettrait de consolider une vision européenne forte de l'urbanisme, tout en respectant la diversité des territoires.

2. Créer une dynamique initiatrice autour des architectures institutionnelles européennes

Les structures qui accueillent les pouvoirs politiques de l'Union Européenne doivent devenir les symboles visibles de notre conscience écologique contemporaine tout en répondant aux aspirations croissantes des citoyens européens. Les bâtiments publics et institutionnels devraient non seulement être des lieux fonctionnels, mais aussi incarner une vision durable, intégrant les principes écologiques à chaque étape, de la conception à la construction. En repensant l'architecture institutionnelle, nous pouvons la transformer en **vecteur de changement**, unifiant les valeurs européennes autour d'une approche responsable et respectueuse de l'environnement.

Valeur ajoutée de la proposition

Les **institutions européennes** sont les symboles tangibles des valeurs de l'Union, et il est essentiel que leur architecture reflète cette mission. En proposant de **créer une dynamique initiatrice autour d'elles**, nous entendons concevoir des bâtiments publics qui incarnent les priorités de durabilité, de transparence et de responsabilité sociale. Ces constructions, qui se veulent exemplaires, peuvent devenir des **modèles** pour l'ensemble des États membres, contribuant ainsi aux objectifs de **neutralité carbone** à l'horizon 2050, tels qu'établis par le **Green Deal** européen.

Cette dynamique pourrait également nourrir le débat législatif sur les normes de construction publique, en encourageant l'UE à adopter des réglementations plus strictes en matière de performances énergétiques, de matériaux durables et de circularité dans la construction. En s'inspirant de bâtiments institutionnels exemplaires, l'UE pourrait renforcer ses objectifs en matière de **rénovation des infrastructures** et promouvoir un cadre réglementaire qui incite les administrations nationales et régionales à suivre cet exemple.

3. Influencer l'imaginaire collectif européen

L'un des leviers les plus puissants pour orienter les comportements et susciter un changement profond dans la manière dont les sociétés envisagent l'avenir est d'influencer l'imaginaire collectif. Des supports culturels tels que la bande dessinée et les reportages télévisés, ou encore le cinéma, jouent un rôle clé dans cette dynamique en rendant accessibles et tangibles des concepts abstraits, notamment l'idée que l'**habitat de demain**, tout en étant écologique et durable, peut aussi rester synonyme de **confort et de désirabilité**.

Valeur ajoutée de la proposition

Les grandes transitions, qu'elles soient écologiques ou sociales, ne peuvent se concrétiser sans une transformation profonde de l'**imaginaire collectif**. Notre proposition d'influencer cet imaginaire à travers des supports culturels tels que la bande dessinée, les documentaires télévisés (comme ceux d'ARTE) ou les films, est essentielle pour susciter l'adhésion populaire aux objectifs de l'UE. En façonnant des récits qui présentent un avenir où **confort et durabilité** sont compatibles, nous contribuons à la diffusion d'une vision positive des changements nécessaires.

Cette influence sur l'imaginaire pourrait aussi être un levier puissant pour orienter les politiques de **communication publique** de l'UE. En intégrant davantage les médias culturels et créatifs dans la stratégie de promotion des politiques de développement durable, l'Union pourrait renforcer son impact et mobiliser les citoyens européens autour des objectifs du **Pacte Vert**. Nos propositions participent ainsi à la création d'un cadre législatif où la culture et la communication jouent un rôle central dans la transition vers une **société durable**.

4. Réfléchir à la place centrale de l'eau dans la gestion thermique des espaces construits

Face à la montée des températures et aux épisodes de canicules de plus en plus fréquents, la question du rafraîchissement naturel des zones construites devient cruciale. Après près d'un an de recherches approfondies sur les solutions architecturales issues de pays confrontés depuis des siècles à des conditions climatiques extrêmes, nous avons observé que certaines civilisations, telles que l'Iran, ont développé des stratégies ingénieuses et durables. Par exemple, des techniques ancestrales comme l'usage des tours à vent (badgirs) ou des réservoirs souterrains (qanats) ont démontré leur efficacité à créer des microclimats tempérés en pleine chaleur. Ces principes simples, mais remarquablement efficaces, peuvent inspirer une révision de notre manière de concevoir les espaces urbains en Europe, en utilisant l'eau non seulement comme ressource vitale, mais aussi comme un outil essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique urbain.

Valeur ajoutée de la proposition

L'un des défis majeurs auxquels l'Union Européenne est confrontée concerne l'adaptation au **changement climatique** et la gestion des ressources en eau. En réfléchissant à la **place centrale de l'eau** dans la gestion thermique des espaces urbains, nous abordons un aspect clé de la **résilience urbaine**. Nos recherches, inspirées par des modèles historiques tels que l'architecture iranienne, proposent des solutions efficaces et durables pour atténuer les effets des vagues de chaleur en utilisant l'eau comme outil de régulation thermique.

Cette réflexion s'aligne parfaitement avec les objectifs de l'UE en matière de **gestion durable des ressources naturelles** et de **prévention des risques climatiques** dans les villes européennes. En intégrant ces idées dans le cadre législatif, notamment via la Directive Cadre sur l'Eau et les initiatives liées aux villes durables, l'UE pourrait promouvoir des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement, tout en répondant aux besoins croissants d'adaptation des villes aux **épisodes climatiques extrêmes**. Cela pourrait aussi enrichir le débat législatif sur la **renaturation des villes** et la création d'**infrastructures vertes**.

5. Vers une industrie de l'architecture bioclimatique

L'Union Européenne peut soutenir activement le développement d'une industrie capable de proposer des dispositifs bioclimatiques, tels que les exosquelettes architecturaux, pour améliorer la durabilité et l'efficacité énergétique des bâtiments. Ces structures externes régulent la température intérieure en exploitant des ressources naturelles comme la lumière solaire et la ventilation, réduisant ainsi la consommation d'énergie.

En favorisant la modularité et l'adaptabilité, elles permettent également de rénover des bâtiments existants sans démolition, tout en répondant aux spécificités climatiques locales. Ces technologies contribuent à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain et à améliorer la qualité de vie en milieu urbain.

Valeur ajoutée de la proposition

La proposition de développer une industrie européenne axée sur les **dispositifs bioclimatiques**, comme les exosquelettes architecturaux, apporte une **valeur ajoutée multiple** à l'Union Européenne sur les plans écologique, économique, social et politique. **Efficacité énergétique et réduction des émissions, innovation et compétitivité industrielle, amélioration de la résilience climatique, réduction des coûts énergétiques, renforcement de la cohésion territoriale et l'image de leadership mondial**

En somme, cette proposition crée des opportunités à la fois environnementales, économiques, et sociales, en permettant une transformation profonde du secteur de la construction vers une plus grande durabilité et efficacité.

6. Réinterroger la sémantique contre les éléments de langage

Nous voulons aussi souligner l'urgence de repenser notre vocabulaire, et implicitement nos schémas mentaux, en matière d'urbanisme et d'architecture face aux défis environnementaux actuels. Bien que ces disciplines permettent des interventions rapides, il est souvent déjà trop tard pour résoudre certains problèmes écologiques. Plutôt que de se contenter d'une approche traditionnelle, il est nécessaire de reformuler nos besoins et de redéfinir nos idéaux pour concevoir des espaces durables.

Nous sommes appelés à une vigilance accrue contre la simplification linguistique, qui peut affaiblir le débat démocratique, et à souligner l'importance de bien nommer les choses. L'exemple de la « transition énergétique » illustre un concept parfois sournois qui, au lieu de réduire l'impact de l'homme sur la planète, a en fait aggravé l'exploitation des ressources. Nous devons reconsidérer le vocabulaire de l'urbanisme pour créer des projets plus respectueux de l'équilibre du vivant, avec une attention particulière aux mots, aux idées et à la redéfinition de notre bien commun au niveau européen.

7. Evoluer de l'aménagement du territoire au « ménagement » du territoire

L'aménagement du territoire traditionnel implique de nombreux spécialistes, mais il est essentiel de dépasser leurs approches pour servir l'intérêt général. Cela nécessite parfois de reformuler les problèmes, en adoptant une approche transdisciplinaire, où architectes et urbanistes jouent un rôle central pour coordonner ces expertises. Plus que jamais, il faut redéfinir l'aménagement du territoire en impliquant des géographes, écologues, anthropologues et juristes, comme dans l'exemple du Parlement du fleuve Loire en France. Ce projet explore l'idée d'accorder des droits à la nature, comme cela a été fait pour le fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande, afin de changer notre relation au territoire.

L'espace public est également crucial, car il symbolise nos valeurs démocratiques et civiques. Il est le lieu partagé par tous, et son aménagement doit éviter le gigantisme et les séparations excessives qui peuvent avoir des conséquences sociales et écologiques négatives. Avec la croissance rapide des villes et l'augmentation de la consommation de ressources, notamment de matériaux de construction, il est urgent de repenser l'échelle des villes et des espaces.

La surconsommation de matières premières est un problème global, et il est nécessaire de réduire cet impact à l'échelle mondiale. En cherchant des exemples européens de « ménagement » du bien commun et de l'espace public, on peut trouver des solutions pour mieux penser l'évolution des villes et territoires.

8. Interroger les spécificités nationales et les intentions communes

L'Union Européenne se distingue par un idéal propre, unissant ses 27 États membres autour de valeurs communes et d'objectifs précis. Cependant, à la différence d'un modèle fédéral, l'UE respecte la souveraineté et les spécificités nationales sur de nombreux sujets. Cette tension entre orientation commune et préservation des particularismes nationaux crée un cadre unique pour étudier les dynamiques urbaines européennes de demain. Les villes de l'UE doivent répondre à des ambitions collectives écologiques, économiques et sociales tout en intégrant les réalités locales, rendant l'Union Européenne un objet d'étude pertinent pour comprendre ces enjeux.

L'héritage urbanistique du XXe siècle, bien qu'il ait façonné les imaginaires, l'organisation et la commercialisation des espaces, ne parvient plus à répondre efficacement aux crises contemporaines. L'analyse comparée des écosystèmes urbains de chaque État membre permettrait de dégager les similitudes et divergences dans la mise en œuvre des ambitions européennes.

Il s'agit de mettre en lumière les spécificités locales dans la réalisation d'objectifs globaux, pour formuler des hypothèses enrichissant le débat démocratique. Ces études peuvent avoir de multiples applications : elles peuvent aider à anticiper les impacts potentiels des décisions européennes et orienter l'élaboration de stratégies toujours plus adaptées aux réalités territoriales. Dans un monde en constante mutation, il est crucial de contribuer à clarifier les décisions sur l'avenir de l'Europe.

Exemples de sujets d'étude :

1. L'accession à la propriété dans le parcours résidentiel européen

Le citoyen européen ne peut être réduit à une identité unique, et cela se reflète également dans ses modes d'habiter. Chaque nation, voire chaque région, possède des particularités culturelles qui influencent fortement la relation à la propriété. Ce degré d'attachement à la propriété immobilière a un impact direct sur de nombreuses questions contemporaines, notamment l'accès au logement et les inégalités de richesse.

La question de la propriété est intimement liée à la mobilité résidentielle, cruciale pour lutter contre la crise du logement, à la flexibilité des espaces de vie, à la mixité sociale, et à la spéculation immobilière. Une étude comparative de ce facteur à travers l'Europe permettrait de mieux comprendre les implications de ces dynamiques sur la qualité de vie et la résilience économique de l'Union Européenne.

2. La perception de la densité

L'avenir des villes européennes repose inévitablement sur une densification accrue. Celle-ci est nécessaire pour des raisons d'efficacité énergétique, de réduction de l'étalement urbain, et de préservation des ressources naturelles. Toutefois, malgré ces arguments largement acceptés, la densité urbaine reste impopulaire auprès de nombreux citoyens européens. Cette réticence complique l'imposition d'un modèle unique de ville compacte, durable et technologique.

Les règlements européens, comme ceux du Pacte Vert, redéfinissent profondément les modes de vie – que ce soit à travers la décarbonation des transports ou la protection des terres agricoles – mais ces transformations peuvent entraîner des tensions sociales si elles sont perçues comme coercitives. Une étude comparative pourrait identifier des approches de densification plus adaptées et plus acceptées, en fonction des divers types de territoires européens.

3. La relation entre la valeur du travail, des matériaux et du foncier dans la production urbaine européenne

L'évolution des relations entre le coût du travail artisanal et celui des matériaux, amorcée à la fin du XXe siècle, a profondément modifié l'esthétique architecturale et les modes de construction. La standardisation et la préfabrication ont permis de construire en plus grand volume, mais au détriment du savoir-faire traditionnel. Par ailleurs, la manière dont un territoire s'urbanise est fortement influencée par les rapports entre le prix du foncier, le coût de la construction et la main-d'œuvre.

Ces dynamiques économiques varient considérablement d'un pays à l'autre et conditionnent ce qu'il est rentable de construire, où et comment. Une analyse comparative de ces trois facteurs dans les différents États membres de l'UE permettrait de mieux comprendre les spécificités de chaque écosystème de construction et d'anticiper les effets des politiques européennes sur le développement urbain.

4. Le rôle de l'architecte dans l'écosystème de l'habitat européen

La profession d'architecte, bien que millénaire, n'a pas été redéfinie depuis près d'un siècle, malgré les transformations profondes du secteur de la construction. Si l'architecte est historiquement perçu comme le professionnel en charge de la conception et de la réalisation d'un projet, son rôle varie grandement selon les pays. En Europe, l'architecte peut être plus ou moins responsable de l'application des réglementations, de la qualité architecturale, de la coordination des différents métiers, et du suivi des chantiers.

La complexité accrue des normes et la pression économique tendent à marginaliser son rôle, le transformant parfois en simple exécutant parmi d'autres. Interroger la place de l'architecte dans chaque État membre permettrait de mesurer son influence réelle sur la qualité architecturale et d'évaluer si son rôle centralisateur est encore pertinent pour matérialiser la vision européenne de la ville durable.

Les défis contemporains de l'Europe – qu'il s'agisse de la crise du logement, de la transition écologique ou des inégalités territoriales – nécessitent une compréhension fine des dynamiques locales et globales. À travers une étude comparée des pratiques et des politiques urbaines des États membres, nous pourrions dégager des pistes nouvelles pour répondre aux ambitions européennes. Ces recherches contribueraient non seulement à clarifier les implications des politiques communes, mais aussi à imaginer des solutions adaptées aux divers contextes nationaux et régionaux. En participant à cette réflexion, nous pourrions apporter des éclairages essentiels sur les décisions qui façonneront le futur des villes européennes, renforçant ainsi la résilience et la cohésion de l'Union Européenne.

Piste n°1

Architecture institutionnelle européenne

L'architecture des institutions européennes se doit un modèle symbolique, un reflet tangible des principes fondamentaux sur lesquels repose l'Union : la démocratie, l'unité, la transparence et la coopération entre les peuples. Ces bâtiments, par leur ampleur, leur conception et leur positionnement au cœur des grandes capitales européennes, se présentent comme des incarnations visibles des idéaux communs et des valeurs contemporaines que partagent les nations européennes. Ils ne sont pas simplement des lieux administratifs, mais des espaces où se dessine l'avenir collectif de millions de citoyens. Par leur architecture, ces institutions projettent une image de stabilité, de modernité et d'intégration.

Cependant, bien que ces édifices représentent un exemple à suivre dans leur ambition symbolique, ils ne peuvent pas échapper aux critiques. En effet, à regarder de plus près, cette architecture témoigne d'une certaine déconnexion avec les enjeux contemporains, notamment en matière d'écologie, de durabilité et d'efficacité énergétique. Les constructions de certaines institutions européennes, en particulier celles érigées dans les décennies passées, ne répondent pas aux exigences environnementales actuelles ni aux attentes d'une société de plus en plus consciente des défis climatiques. Les vastes surfaces vitrées, l'utilisation massive de béton ou encore les consommations énergétiques élevées de certains bâtiments sont désormais perçues comme en contradiction avec les engagements écologiques que l'Union européenne s'efforce de promouvoir sur la scène internationale.

Ainsi, une réflexion s'impose aujourd'hui pour faire évoluer ce parc immobilier institutionnel. D'un côté, la rénovation vertueuse des bâtiments existants, visant à les adapter aux normes les plus exigeantes en termes de performance énergétique et d'empreinte carbone, pourrait être une réponse cohérente aux critiques. Une telle démarche permettrait non seulement de préserver le patrimoine architectural, mais aussi d'inscrire ces lieux dans une logique de durabilité et de respect de l'environnement, en accord avec les objectifs du Green Deal européen.

D'un autre côté, la construction de nouveaux édifices plus en phase avec nos consciences écologiques et durables pourrait constituer une alternative tout aussi prometteuse. Ces bâtiments, conçus dès leur genèse pour répondre aux critères les plus stricts en matière d'écoresponsabilité, seraient le symbole d'une Europe en phase avec son temps. Ils devraient incarner une architecture respectueuse de l'environnement, intégrant des matériaux biosourcés, des énergies renouvelables, et favorisant l'économie circulaire. Par ailleurs, ces constructions devraient s'inscrire dans une approche plus humaniste, où l'espace, la lumière et la nature sont intégrés de manière à favoriser le bien-être des occupants.

En somme, l'architecture des institutions européennes, tout en restant un modèle par son ambition symbolique et ses valeurs universelles, se trouve à un tournant décisif. La rénovation du patrimoine existant et la construction de nouveaux édifices écologiques ne sont pas simplement des nécessités techniques, mais des impératifs politiques et éthiques. Il est essentiel que l'architecture institutionnelle européenne devienne le reflet, non seulement des valeurs démocratiques et sociales, mais également des engagements écologiques que nos sociétés actuelles doivent honorer pour garantir un avenir durable. Ces institutions doivent incarner plus que jamais les idéaux qu'elles promeuvent et devenir des exemples concrets des transformations que nous souhaitons pour notre environnement et notre monde.

Le Parlement Européen

En juin 2024, nous avons eu l'occasion de nous rendre, avec l'ensemble de nos collaborateurs, au Parlement européen de Strasbourg. Ce déplacement nous a permis de mieux appréhender la corrélation entre l'architecture du bâtiment, l'incarnation du projet politique de l'Union européenne et ses aspirations pour l'avenir. Nous avons tiré de nombreuses conclusions à la suite de cette visite, mais il ressort un constat essentiel : l'architecture actuelle du Parlement européen témoigne d'une époque révolue, avec ses ambitions mais aussi ses limites. Vue sous le prisme d'aujourd'hui, cette construction appelle une critique sur plusieurs aspects majeurs concernant sa capacité à représenter véritablement le projet européen.

1. Question de la forme

L'architecture actuelle du Parlement de Strasbourg est dominée par un cylindre évidé en son centre, évoquant une tour médiévale, avec ses arches émergentes. À l'origine, cette forme devait symboliser l'idée d'inachèvement du projet démocratique européen, une aventure collective en perpétuelle construction. Toutefois, avec le recul et face aux défis contemporains, cette allure défensive apparaît décalée.

Le Parlement, symbole de la démocratie et de l'unité européenne, ne devrait pas ressembler à une tour à protéger, fermée sur elle-même, mais plutôt à une agora ouverte et accueillante. Un lieu où la diversité, la pluralité et la transparence sont des forces. L'architecture devrait refléter cette ouverture, un espace où la recherche du progrès collectif et l'épanouissement des citoyens européens s'expriment librement. En l'état actuel, l'aspect monumental et quelque peu austère du bâtiment est en contradiction avec l'esprit d'inclusivité et de modernité que l'Union européenne aspire à incarner.

2. Question de matérialité

Le béton et le verre dominent l'architecture du Parlement européen, des matériaux qui, lors de la construction du bâtiment, incarnaient une vision de modernité et de progrès technologique. Cependant, aujourd'hui, ils soulèvent des problématiques environnementales majeures. Le béton est l'un des matériaux les plus émetteurs de carbone, tandis que le verre, omniprésent, contribue à des phénomènes de surchauffe à l'intérieur du bâtiment.

Cette situation entraîne une dépendance à des systèmes de climatisation très énergivores, ce qui est en totale contradiction avec les engagements de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique. Cette incohérence entre le discours environnemental et la réalité architecturale du bâtiment est flagrante. Alors que l'Union européenne se veut à l'avant-garde de la transition écologique, ses institutions devraient incarner ces principes non seulement à travers les politiques qu'elles adoptent, mais également par les bâtiments qui les hébergent. Il est donc impératif de rénover l'existant en utilisant des matériaux plus durables et respectueux de l'environnement.

3. Question de la lumière

L'une des critiques les plus frappantes concerne l'utilisation de la lumière dans les espaces majeurs du Parlement, notamment dans la salle plénière, où les débats se déroulent sans aucune lumière naturelle. Ce choix architectural est difficilement justifiable, tant d'un point de vue symbolique qu'écologique. La lumière naturelle, qui devrait être au cœur d'un lieu démocratique, est ici totalement absente, au profit d'un éclairage artificiel omniprésent.

L'absence de lumière naturelle pose des questions tant sur le bien-être des usagers que sur la consommation énergétique du bâtiment. D'un point de vue symbolique, la lumière naturelle pourrait incarner l'idée d'une gouvernance éclairée, un Parlement ouvert sur le monde et transparent. Il est impératif de repenser l'agencement et l'utilisation des espaces pour intégrer cette dimension, en adéquation avec les valeurs d'humanisme et de durabilité que l'Union européenne souhaite promouvoir.

Une architecture à la hauteur de nos engagements

L'architecture est un langage puissant. Elle parle de nous, de nos valeurs, de nos engagements, et rend visible la manière dont nous concevons l'avenir. Au-delà des mots, elle s'affiche comme une affirmation concrète de ce que nous sommes et de ce que nous aspirons à être. Elle est un repère pour les citoyens, une source d'inspiration et un archétype des idéaux que nous défendons.

Il est donc essentiel que les bâtiments des institutions européennes, et en particulier le Parlement, soient en phase avec les enjeux actuels. Le besoin de rénover ce patrimoine immobilier ou de construire de nouveaux édifices reflétant les principes de durabilité et de respect environnemental est une opportunité unique de redéfinir le visage de l'Union.

Un renouveau architectural ambitieux permettrait de marquer durablement les esprits de nos concitoyens, tout en insufflant un esprit de confiance et d'espérance au sein de l'Union européenne. C'est à travers ces projets que l'Europe peut se réinventer et continuer à être perçue comme une force motrice, à l'avant-garde des enjeux contemporains. En œuvrant pour une architecture plus ouverte, plus verte, et plus représentative de ses engagements, l'Union européenne ne se contentera pas de parler de changement ; elle le montrera concrètement à travers ses institutions.



Figure 1 – vue photographique du Parlement Européen de Strasbourg depuis la rue du Levant, avec ses maisons à faible hauteur, appartenant au tissu urbain ancien de la ville. 8 juin 2024 Radu-Petru RACOLTA

Piste n°2

L'habitat et l'imaginaire collectif

Le deuxième projet aspire à transformer l'imaginaire collectif en matière d'habitat au sein de l'Union Européenne. À une époque où la sobriété écologique et foncière s'impose comme une nécessité, il est crucial de préparer les citoyens à des changements de paradigmes en profondeur. Le mode de vie des Européens devra s'adapter à ces nouvelles exigences, mais cela ne signifie pas une perte de confort ou de qualité de vie. Au contraire, nous voulons démontrer qu'il est possible de concilier modernité, bien-être et respect des impératifs écologiques.

Un des leviers que nous pouvons utiliser pour impulser cette transformation culturelle est la création d'une bande dessinée. Cet outil accessible et populaire a le pouvoir de captiver et de sensibiliser un large public. À travers une narration visuelle riche et engageante, nous mettrons en lumière des exemples historiques et contemporains d'architectures qui répondent de manière claire et convaincante aux défis actuels.

Ces exemples, puisés dans des périodes diverses et des contextes variés, montreront que des solutions architecturales compatibles avec des modes de vie évolués, tout en respectant les impératifs de sobriété énergétique et matérielle, existent déjà et qu'elles ont fait leurs preuves.

Ce projet a pour ambition de déconstruire les idées reçues et de montrer qu'il est non seulement possible, mais aussi souhaitable, de repenser l'habitat dans une logique de durabilité. En sensibilisant les Européens à ces évolutions futures, nous voulons créer une prise de conscience collective. Il est essentiel que chacun comprenne que l'avenir de l'habitat repose sur des choix réfléchis, respectueux des ressources naturelles et des besoins humains.

La bande dessinée proposera une vision inspirante de cet avenir, où la sobriété ne sera pas synonyme de privation, mais plutôt de réinvention et de créativité. Les citoyens européens, loin de redouter une perte de qualité de vie, pourront envisager avec – espérons - enthousiasme ces évolutions, sachant qu'elles permettront de construire un habitat à la fois fonctionnel, agréable et en harmonie avec la planète. Ce travail est crucial pour préparer les esprits aux transformations à venir et pour ancrer durablement ces nouveaux imaginaires au cœur de la culture européenne.

De même, le soutien à la création de reportages télévisés peut jouer également un rôle fondamental dans la diffusion d'un imaginaire collectif axé sur des modes de vie compatibles avec la transition écologique. En documentant des initiatives réelles et des projets pionniers autour de l'architecture durable, les reportages permettent d'informer mais aussi inspirer.

Des émissions montrant des exemples concrets de maisons écologiques, de quartiers à énergie positive ou de villes qui ont réussi à conjuguer respect de l'environnement et confort de vie, démontrent que ces idées ne sont pas de simples utopies, mais des réalités en plein développement.

Le ton éducatif, mais accessible, de ces documentaires aide à déconstruire les préjugés autour de l'habitat écologique. En explorant des projets en Europe ou ailleurs, ils montrent que vivre de manière écoresponsable peut non seulement être confortable, mais aussi enrichir la qualité de vie, en introduisant par exemple des espaces verts, des matériaux naturels et des solutions de gestion intelligente des ressources. ARTE, avec son focus sur des thématiques culturelles, sociales et environnementales, contribue à diffuser ces nouveaux récits et à les ancrer dans une réalité partagée.

L'influence de ces supports culturels est essentielle car ils participent à la construction d'un imaginaire collectif qui redéfinit ce que nous considérons comme "confortable" ou "désirable" dans l'habitat de demain. En offrant une vision où confort et écologie ne sont pas antagonistes, mais bien complémentaires, ils permettent d'adopter un nouveau paradigme. Les récits visuels, qu'ils soient dessinés, filmés ou documentés, sont de puissants outils de persuasion qui rendent l'avenir plus concret et plus accessible pour le grand public.

Finalement, ces médias contribuent à façonner une conscience collective autour de ces questions, permettant d'imaginer et de désirer des modes de vie qui allient bien-être et durabilité. En influençant l'imaginaire collectif, ils accélèrent l'acceptation et l'adoption de nouvelles pratiques architecturales et de nouveaux modes de vie qui, bien qu'innovants, s'inscrivent dans une continuité de confort et de qualité de vie pour l'habitat de demain.

L'importance des imaginaires collectifs et notion de progrès

Les imaginaires collectifs³ et la notion de progrès ont joué un rôle crucial dans le déclin écologique. Ces concepts, désormais profondément enracinés dans les cultures et les sociétés du monde, influencent la manière dont les êtres humains interagissent avec leur environnement.

Nous avons pu constater que les cultures occidentales ont installé au plus profond des esprits une **vision anthropocentrique** du monde. Celle-ci consiste à considérer la nature comme une ressource à exploiter pour le bénéfice humain, conduisant à l'exploitation sans égard pour les limites écologiques. L'idée que la nature et la culture sont des sphères distinctes a permis de justifier la transformation massive des paysages naturels en paysages industriels et urbains.

L'imaginaire occidental c'est aussi appuyé sur ce qu'on appelle « **le mythe de l'Abondance Infinie** », considérant les ressources naturelles comme inépuisables. Ce mythe a favorisé des pratiques de consommation et de production qui ignorent les limites de la planète. L'abondance perçue des ressources a alimenté l'idée que la croissance économique pouvait être infinie, un concept qui est au cœur des économies modernes.

A ceci s'ajoute plus tardivement l'émergence de la notion de « **modernité** » qui par la croyance que le progrès technologique peut résoudre tous les problèmes environnementaux a conduit à une négligence des impacts négatifs de ces mêmes technologies sur l'environnement. Le progrès technologique est souvent associé à l'industrialisation, qui a entraîné une pollution massive, une déforestation et une perte de biodiversité.

La notion de progrès dans les sociétés occidentales est souvent linéaire et illimitée, supposant que chaque génération vivra mieux que la précédente. Cela a conduit à une exploitation accrue des ressources pour maintenir ce niveau de vie en constante amélioration. Bien que le concept de développement durable ait émergé pour contrebalancer cette idée, il est souvent interprété de manière à permettre la continuation de la croissance économique plutôt qu'une véritable réduction de l'empreinte écologique.

Le progrès est souvent mesuré par la capacité à consommer. Le marketing et la publicité ont exacerbé cette tendance en créant des désirs artificiels et en encourageant l'obsolescence programmée, augmentant encore la pression sur les ressources naturelles. La notion de progrès a également été liée à l'urbanisation et à la construction d'infrastructures, souvent au détriment des écosystèmes naturels.

Les imaginaires collectifs et la notion de progrès ont profondément influencé le déclin écologique en favorisant une vision du monde où la nature est subordonnée aux besoins et désirs humains. Cette perspective a conduit à des pratiques de consommation et de production insoutenables, à une exploitation intensive des ressources et à une dégradation environnementale massive. Repenser ces imaginaires et cette notion de progrès est crucial pour développer des modes de vie plus durables et respectueux de l'environnement.

³ Un auteur clé qui explore la contribution des imaginaires collectifs et de la notion de progrès au déclin écologique est Serge Latouche. Latouche est un économiste et philosophe français, connu pour ses travaux sur la décroissance et la critique de la société de consommation et de la notion de progrès. Dans son ouvrage "Le pari de la décroissance" (2006), Latouche critique l'idéologie de la croissance économique infinie et examine comment les imaginaires collectifs autour de la croissance et du progrès ont conduit à une exploitation insoutenable des ressources naturelles. Latouche propose la "décolonisation de l'imaginaire", une démarche qui vise à repenser et à transformer les valeurs et les représentations culturelles dominantes qui soutiennent le modèle de consommation actuel. Il soutient que l'imaginaire de la croissance infinie est une construction culturelle qu'il faut déconstruire pour envisager des alternatives durables. Latouche examine comment la notion de progrès, associée à la modernité, a été un moteur de la dégradation environnementale. Il argue que cette notion est souvent interprétée de manière linéaire et techno-centrée, justifiant la destruction des écosystèmes au nom du développement. Il critique également la foi aveugle dans la technologie comme solution aux problèmes environnementaux, soulignant que cette approche néglige les causes profondes de la crise écologique. "Le pari de la décroissance" (2006) : Cet ouvrage explore en profondeur les critiques de la croissance économique et propose des alternatives basées sur la décroissance. "Sortir de la société de consommation : voix et voies de la décroissance" (2010) : Latouche discute des façons dont les sociétés peuvent sortir du modèle de consommation actuel pour adopter des modes de vie plus soutenables.

Piste n°3

Vers une industrie de l'architecture bioclimatique

L'Union Européenne peut jouer un rôle déterminant dans l'encouragement d'une industrie capable de mettre sur le marché des dispositifs bioclimatiques innovants, en réponse à la nécessité de lutter contre le changement climatique et de promouvoir la durabilité. Parmi ces dispositifs, les **exosquelettes architecturaux bioclimatiques** se distinguent comme une démarche prometteuse qui offre des avantages significatifs, à la fois en termes de durabilité environnementale, de performance énergétique et de confort des bâtiments.

Depuis le **Pacte vert pour l'Europe (Green Deal)**, l'UE a intensifié ses efforts pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cet objectif ambitieux repose sur une transformation profonde des secteurs de l'énergie, de la construction et des transports. L'industrie de la construction représente environ **36 % des émissions de gaz à effet de serre** dans l'UE, ce qui fait d'elle un domaine prioritaire pour les politiques européennes en matière d'efficacité énergétique et de durabilité.

La directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD) impose désormais des normes strictes, incitant les États membres à améliorer l'efficacité des bâtiments neufs et existants, et à adopter des solutions à faible empreinte carbone. Les **dispositifs bioclimatiques**, tels que les exosquelettes architecturaux, s'inscrivent dans cette volonté de réinventer l'enveloppe du bâtiment pour la rendre plus performante, en exploitant les ressources naturelles comme le vent, la lumière et la chaleur solaire.

Les exosquelettes architecturaux bioclimatiques : une solution véritablement innovante

Les **exosquelettes bioclimatiques** sont des structures externes appliquées aux bâtiments, souvent conçues pour interagir avec l'environnement et réguler de manière passive les flux thermiques, lumineux ou aériens. En d'autres termes, ils agissent comme une seconde peau qui améliore l'efficacité énergétique des bâtiments tout en réduisant leur impact environnemental. Voici quelques-uns de leurs principaux avantages :

1. **Optimisation de l'isolation thermique et réduction de la consommation d'énergie** : Les exosquelettes bioclimatiques permettent de réguler la température à l'intérieur des bâtiments. En été, ils réduisent l'impact direct du rayonnement solaire en agissant comme une barrière qui filtre la chaleur, tandis qu'en hiver, ils contribuent à piéger la chaleur à l'intérieur, réduisant ainsi la dépendance aux systèmes de chauffage et de climatisation. Cela se traduit par une **diminution des besoins énergétiques**, et donc des émissions de CO₂ associées.
2. **Utilisation des ressources naturelles** : Ces dispositifs exploitent intelligemment les éléments naturels. Par exemple, certains exosquelettes sont équipés de panneaux solaires intégrés, transformant la façade en une centrale énergétique qui peut produire de l'électricité renouvelable. D'autres peuvent intégrer des systèmes de **captation d'eau de pluie** ou des dispositifs qui utilisent le vent pour améliorer la ventilation naturelle, réduisant ainsi la consommation d'énergie liée aux systèmes de climatisation.
3. **Conception modulaire et adaptabilité** : Les exosquelettes bioclimatiques peuvent être ajoutés à des bâtiments existants sans nécessiter de démolition ou de reconstruction massive, favorisant ainsi la **rénovation durable**. Leur modularité permet d'adapter chaque structure aux spécificités climatiques locales, rendant les bâtiments résilients aux conditions météorologiques variables et optimisant leur confort thermique tout au long de l'année.
4. **Réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain** : En milieu urbain, les exosquelettes peuvent jouer un rôle clé dans la **réduction de l'effet d'îlot de chaleur**, un phénomène où les températures en ville sont nettement plus élevées qu'en milieu rural, en raison de l'accumulation de surfaces imperméables et de matériaux qui emmagasinent la chaleur. Ces structures végétalisées ou conçues pour favoriser la circulation de l'air et la gestion thermique permettent d'atténuer cet effet, améliorant ainsi la qualité de vie en ville.

Grâce à des politiques de soutien, l'Union Européenne peut favoriser davantage l'émergence d'une industrie compétitive dans le domaine des technologies bioclimatiques. Des efforts sont réparables dans nombreux pays. **L'Italie**, par exemple, avec ses projets de construction intégrant des façades dynamiques, ou **la France**, qui encourage l'architecture « verte » via la réglementation RE2020, sont à l'avant-garde de cette mutation. En **Espagne**, des projets

pilotes combinent bio-climatisme et efficacité énergétique, tandis que des villes comme **Copenhague** ou **Amsterdam** cherchent à devenir des vitrines de la transition vers des **villes à énergie positive**. Cependant, nous pensons qu'il est possible d'aller plus loin dans l'innovation et dans l'encouragement de tous les pays-membres à se joindre à cette démarche ô combien vertueuse.

En conclusion, l'Union Européenne peut s'illustrer comme un acteur clé dans la promotion d'une industrie capable de mettre sur le marché des dispositifs bioclimatiques, tels que les exosquelettes architecturaux. Ces solutions innovantes, en plus de répondre aux défis du changement climatique, représentent un levier essentiel pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, tout en préservant les ressources naturelles. À l'heure où la transformation des villes est indispensable pour garantir un futur durable, l'Europe peut nous montrer la voie vers un nouveau modèle de construction, où architecture et environnement coexistent harmonieusement pour le bien-être de tous.

Les exosquelettes architecturaux bioclimatiques : un intérêt politique réel

La mise en place d'une industrie européenne axée sur les dispositifs bioclimatiques, comme les exosquelettes architecturaux, présente plusieurs **plus-values politiques** pour l'Union Européenne.

1. **Leadership dans la transition écologique** : En favorisant des technologies innovantes qui améliorent la performance énergétique et réduisent l'empreinte carbone des bâtiments, l'UE affirme son rôle de leader mondial dans la lutte contre le changement climatique. Cela renforce ses engagements envers les objectifs du Pacte vert européen et les accords climatiques internationaux, comme l'Accord de Paris.
2. **Création d'emplois et compétitivité industrielle** : Le développement d'une industrie européenne spécialisée dans les dispositifs bioclimatiques dynamise l'économie en créant de nouveaux emplois dans les secteurs de la construction durable, de l'architecture verte et des technologies environnementales. Cela renforce également la compétitivité des entreprises européennes à l'échelle mondiale, notamment dans un contexte de transition énergétique globale.
3. **Renforcement de la souveraineté technologique** : En investissant dans des innovations bioclimatiques, l'UE diminue sa dépendance aux technologies importées et renforce son autonomie en matière de solutions écologiques et énergétiques. Cela s'inscrit dans une volonté de souveraineté technologique face aux enjeux géopolitiques liés à l'énergie.
4. **Amélioration de la qualité de vie des citoyens** : Ces innovations contribuent à des environnements urbains plus résilients, confortables et sains. En réduisant la pollution, les îlots de chaleur urbains et la consommation d'énergie, elles améliorent le bien-être des citoyens tout en réduisant les coûts énergétiques pour les ménages, ce qui entraîne des répercussions sociales positives.
5. **Cohésion européenne et intégration territoriale** : Les dispositifs bioclimatiques peuvent être intégrés dans les politiques de cohésion territoriale, en aidant les États membres à moderniser leur infrastructure urbaine et à harmoniser leurs efforts en matière d'efficacité énergétique. Cela crée une dynamique de coopération renforcée entre les États et les régions.
6. **Renforcement de la gouvernance environnementale** : En favorisant l'adoption de solutions bioclimatiques, l'UE assoit son modèle de gouvernance basé sur la durabilité et l'innovation, en intégrant de nouveaux standards environnementaux dans la réglementation. Cela montre la capacité de l'UE à anticiper et gérer les grands défis écologiques tout en assurant un développement économique durable.

Piste n°4

Evoluer de l'aménagement du territoire au « ménagement » du territoire

L'aménagement du territoire mobilise une diversité d'acteurs et de spécialistes, chacun apportant des réponses pointues à des problématiques spécifiques. La véritable force de cette discipline réside dans sa capacité à donner du sens à la mise en relation de ces complexités, en s'interrogeant sur un lieu donné. Cette aptitude à transcender les intérêts spécialisés au profit du bien commun permet d'adopter un regard plus objectif et nuancé. Ce caractère est primordial aujourd'hui pour éviter de reproduire les erreurs du passé. Il arrive parfois que les questions initialement posées soient mal formulées, et il devient alors nécessaire de redéfinir la problématique des lieux que nous interrogeons.

Nous croyons en la nécessité d'une approche transdisciplinaire, où les architectes-urbanistes sont à même de créer des synergies entre des expertises diverses pour porter un projet de société plus vaste. En ce sens, des débats sont indispensables sur ce qui est communément désigné comme l'aménagement du territoire, afin de changer de paradigmes et de redéfinir les ambitions de transformation des espaces qui composent nos paysages et nos environnements. Cette transformation doit se faire avec la collaboration d'experts tels que géographes, écologues, naturalistes, anthropologues, juristes, ainsi qu'avec les collectivités.

Un exemple inspirant en France est celui du Parlement du fleuve Loire. Ce projet, initié par le Pôle des Arts Urbains (POLAU), a permis de faire collaborer des compétences très diverses (écrivains, juristes, urbanistes, habitants, institutions, etc.) autour d'une question fondamentale : celle de reconnaître à la nature le statut de sujet de droit, au même titre qu'une « personne morale ». Ce statut a été accordé au fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande, et constitue une façon innovante de reformuler le rapport à nos territoires, pour mieux les « panser » autant que les penser.

À une échelle plus restreinte, les questions de l'espace public et des biens communs sont centrales dans la consolidation de nos démocraties. L'espace public incarne la manifestation spatiale de nos valeurs démocratiques : liberté, égalité, fraternité et laïcité. Il représente le lieu de partage par excellence et, en tant que tel, est fondateur de nos valeurs civiques. C'est l'espace le plus politique et symbolique de nos sociétés. Le Cardo et le Decumanus romains en sont une illustration éloquentes : ces axes structurants organisaient les villes et influençaient les constructions futures.

L'espace public est un indicateur de l'urbanité. Sa taille, sa forme, sa lisibilité et sa matérialité conditionnent la relation que nous entretenons avec la ville. Il révèle les questions de proportion ou de disproportion des agglomérations, comme l'a brillamment décrit Thierry Paquot dans son ouvrage *Démésure des villes*. Une mauvaise conception de l'échelle urbaine peut engendrer un gigantisme incontrôlé, une standardisation de l'espace, des séparations fonctionnelles disproportionnées, avec des conséquences sociales et écologiques déléteres.

Or, la taille des villes ne cesse de croître. Actuellement, la consommation mondiale de matières premières pour la construction atteint 89 milliards de tonnes par an, soit dix fois plus que le rythme des processus géologiques. Selon les projections du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ce chiffre pourrait doubler pour atteindre 183 milliards de tonnes d'ici 2050, dépassant de vingt fois les capacités des processus géologiques. Dans le même temps, la demande en sable, graviers et calcaires pourrait croître de 95 %, passant de 44 à 86 milliards de tonnes.

Face à cette urgence, il est essentiel de retrouver des échelles de valeurs et des espaces adaptés, échappant à ce que Anna Bernier désigne comme le « stade superlatif, obsessionnel, addictif, voire idéologique de l'extraction ». Nous avons bâti une économie mondialisée de l'interaction à l'échelle planétaire, et c'est donc à cette échelle que nous devons impérativement réduire notre impact sur la construction. Il devient ainsi crucial de rechercher des exemples européens qui incarnent une gestion vertueuse du bien commun, de l'espace public et d'une juste échelle de ville. Ces initiatives peuvent enrichir notre réflexion sur les manières de concevoir l'évolution des villes et des territoires européens.

La prise en compte des interactions sociales, écologiques et économiques dans la conception des villes de demain est une nécessité pour imaginer des environnements urbains plus justes, résilients et durables. La quête d'une nouvelle approche de l'aménagement du territoire, en harmonie avec la nature et le bien-être collectif, doit guider nos réflexions et nos actions futures.

Piste n°5

Les mots, un bien commun

Face à l'avalanche de données alarmantes qui décrivent la situation critique à laquelle l'humanité sera confrontée dans les décennies à venir, les disciplines urbaines et architecturales demeurent un moyen de proposer des solutions pour retrouver des équilibres de cohabitation au sein du vivant, par la transformation des espaces. Leur échelle temporelle permet, dans une certaine mesure, d'agir rapidement. Cependant, il est également évident qu'il est déjà trop tard pour remédier à bon nombre de problématiques environnementales.

Aujourd'hui, il devient urgent de déconstruire les schémas mentaux qui automatisent les manières de concevoir les espaces que nous créons pour les autres. Il ne s'agit plus simplement de concevoir des espaces, mais de réfléchir profondément à *pourquoi* nous le faisons, à la manière dont nous voulons réorienter nos idéaux, nos besoins, et nos modes de cohabitation avec les autres et avec la Terre. Ces interrogations sont devenues incontournables dans le contexte actuel. Philippe Simay, dans son ouvrage *Bâtir avec ce qui reste*, pose une question essentielle : « Qu'est-ce que nous appelons 'profiter de la vie' ? ».

Une telle question ne peut pas être résolue uniquement par des réponses spatiales. Agir sans redéfinir nos besoins, sans repenser les notions qui sous-tendent nos projets, risquerait de nous conduire à perpétuer un modèle aveugle aux enjeux actuels. Continuer à avancer avec des œillères, en adoptant l'approche du « business as usual », n'est plus une option viable si nous voulons que les générations futures puissent survivre dans ce monde en mutation.

Parallèlement, le monde médiatique – qu'il s'agisse des médias traditionnels ou des réseaux sociaux – exige une forme de rapidité et de simplification de l'information qui porte gravement atteinte à la santé de notre démocratie. À cet égard, Albert Camus écrivait : « *Mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde.* »

Cette phrase intemporelle, replacée dans notre contexte actuel, souligne la crise du vocabulaire qui marque notre époque et affaiblit la compréhension de nos valeurs collectives. Il est plus que jamais urgent d'être attentif à l'utilisation des mots et des concepts que nous employons, et de bannir les éléments de langage médiatiques et publicitaires qui nous empêchent de réfléchir en profondeur.

Prenons par exemple Jean-Baptiste Fresnoz, qui lutte contre l'imposture du concept de « transition énergétique ». Si, en apparence, cette notion semble prometteuse, elle repose en réalité sur une fausse prémisse historique. En effet, chaque transition énergétique jusqu'à présent n'a fait qu'ajouter de nouvelles sources d'énergie aux anciennes, multipliant ainsi l'activité prédatrice de l'homme sur la planète et aggravant l'anthropisation de la Terre.

Les projets, qu'ils soient architecturaux ou liés à l'aménagement du territoire, naissent d'un dessin, le trait du dessin découle d'une idée, et cette idée puise sa substance dans les mots qui la définissent. Repenser le vocabulaire en crise de la ville et de l'urbanisme, choisir des concepts justes, redéfinir les valeurs et les besoins constitue une voie essentielle pour permettre l'émergence de nouvelles idées et, par conséquent, de nouveaux projets. Cette réflexion lexicale est donc loin d'être accessoire ; elle est au contraire une étape fondamentale dans la recherche de solutions durables.

Dans ce contexte, le projet européen peut – et doit – jouer un rôle moteur en proposant des caps à suivre pour un avenir plus juste et durable. Cependant, cela nécessite une redéfinition de ce qui constitue véritablement notre bien commun et de ce qu'il est essentiel de préserver pour maintenir l'équilibre du vivant.

Seule une telle réflexion permettra à l'humanité de continuer à habiter la Terre de manière durable et harmonieuse. Le temps est venu de repenser en profondeur nos cadres de pensée et nos actions afin de bâtir un futur qui protège non seulement notre espèce, mais l'ensemble du vivant qui partage cette planète avec nous.

Modalités de coopération

Pour que notre groupe de réflexion apporte pleinement son expertise et ses propositions au débat européen, plusieurs formes concrètes de collaboration peuvent être envisagées. Ces modes de contribution nous permettront de participer activement à l'élaboration des politiques et des cadres réglementaires en lien avec l'architecture, l'urbanisme durable, et les grands enjeux territoriaux de l'Union Européenne. Voici quelques idées de collaboration :

1. Participation à des groupes de travail européens

Notre groupe pourrait rejoindre ou créer des groupes de travail thématiques en lien avec les questions d'architecture, d'urbanisme durable, et de cohésion territoriale. Ces groupes de travail peuvent être organisés sous l'égide d'institutions européennes telles que la **Commission européenne**, le **Comité des régions** ou encore le **Parlement européen**.

En y participant, notre groupe pourrait :

Apporter des expertises spécifiques en matière de conception architecturale durable, en particulier dans le cadre des priorités du **Pacte Vert pour l'Europe** et de la **stratégie pour une Europe climatiquement neutre**.

Collaborer avec d'autres parties prenantes (États membres, organisations non gouvernementales, institutions académiques) pour formuler des recommandations collectives sur des sujets comme la **rénovation énergétique** des bâtiments ou l'**adaptation au changement climatique** dans les villes européennes.

Contribuer à la préparation de directives et de régulations en lien avec les infrastructures urbaines, la durabilité et la gestion des ressources naturelles (eau, énergie).

Notre groupe pourrait également proposer de **co-présider** ou **animer des ateliers** au sein de ces groupes de travail, afin de diriger des discussions autour des thématiques spécifiques que nous défendons, telles que la gestion thermique urbaine par l'eau ou la création d'architectures institutionnelles exemplaires.

2. Contributions à des consultations publiques

L'Union Européenne lance régulièrement des **consultations publiques** pour recueillir les points de vue des experts et des citoyens sur des initiatives législatives en préparation. Notre groupe pourrait y jouer un rôle crucial en fournissant des contributions fondées sur vos recherches et analyses.

Concrètement, cela pourrait prendre la forme de :

Propositions écrites et avis lors des consultations sur des sujets liés à l'architecture, l'urbanisme, la gestion des ressources, ou l'efficacité énergétique. Par exemple, une consultation publique sur le **Cadre législatif européen pour des bâtiments durables** serait une opportunité pour notre groupe de mettre en avant des solutions innovantes et spécifiques aux défis climatiques actuels.

Réponses collectives aux enquêtes menées par les institutions européennes, en présentant des positions qui reflètent notre vision d'une architecture durable et responsable, tout en intégrant les spécificités européennes.

Organisation de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation autour des consultations publiques pour inciter d'autres acteurs (architectes, urbanistes, organisations professionnelles) à s'impliquer et à enrichir le débat.

Ces contributions seraient des moyens d'influencer directement les orientations législatives de l'UE en matière de planification urbaine et de durabilité.

3. Rédaction de rapports thématiques et études d'impact

Notre groupe pourrait se spécialiser dans la rédaction de **rapports thématiques** et d'**études d'impact** sur des sujets spécifiques, à destination des décideurs européens. Les thématiques potentielles seraient commanditées par des

institutions comme la **Commission européenne**, le **Parlement européen**, ou d'autres entités comme l'**Agence européenne pour l'environnement (AEE)**.

Les rapports pourraient porter sur des thématiques clés comme :

Les infrastructures institutionnelles et leur rôle dans la transition écologique : un rapport pourrait explorer comment les bâtiments des institutions européennes peuvent devenir des vitrines exemplaires de la durabilité, de l'efficacité énergétique et de l'innovation architecturale.

La gestion thermique des villes européennes à travers l'eau : ce rapport pourrait proposer des stratégies inspirées de pratiques traditionnelles et de solutions modernes pour répondre aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes dans les centres urbains.

Le rôle de l'architecture dans la cohésion territoriale européenne : en analysant comment des projets architecturaux innovants peuvent réduire les disparités régionales et renforcer l'attractivité des régions moins développées, ce rapport pourrait alimenter les discussions autour de la **Politique de cohésion** de l'UE.

Ces rapports, fondés sur une expertise pointue, pourraient être utilisés dans des réunions stratégiques ou servir de documents de référence dans la préparation de nouvelles directives et réglementations.

4. Organisation de conférences et d'événements thématiques européens

Notre groupe pourrait prendre l'initiative d'organiser ou de co-organiser des **conférences européennes** ou des **forums d'experts** sur des sujets liés à l'architecture durable et à l'urbanisme. Ces événements pourraient réunir des représentants de la Commission européenne, des experts techniques, des décideurs politiques, ainsi que d'autres acteurs du secteur pour :

Débatte des meilleures pratiques et des innovations dans le domaine de l'architecture durable et des infrastructures urbaines intelligentes.

Promouvoir des initiatives européennes qui alignent les objectifs d'urbanisme durable avec ceux de la cohésion territoriale et de la gestion des ressources naturelles.

Élaborer des recommandations collectives pour la révision ou la mise en place de nouvelles politiques européennes.

Ces événements contribueraient non seulement à enrichir le débat politique, mais aussi à renforcer la visibilité de votre groupe en tant que centre d'expertise influent dans les discussions stratégiques de l'UE.

5. Collaboration avec des agences européennes et des programmes-cadres

Enfin, notre groupe pourrait s'associer à des **agences européennes** telles que l'**Agence exécutive pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA)** ou l'**Agence européenne pour l'environnement (AEE)**, dans le cadre de programmes-cadres comme **Horizon Europe** ou **LIFE**. Concrètement, cela pourrait se traduire par :

La participation à des projets de recherche financés par l'UE, dans le cadre de ces programmes, afin d'expérimenter des solutions innovantes pour les infrastructures urbaines, l'architecture institutionnelle, ou la gestion des ressources.

La conception et la mise en œuvre de projets pilotes à travers l'Europe, en collaboration avec des partenaires publics et privés, pour tester de nouvelles approches architecturales et urbaines.

Le partage de données et d'analyses dans le cadre de partenariats avec ces agences, contribuant ainsi à nourrir les débats politiques et à informer les futures directives européennes.

Ces formes de collaboration permettraient à notre groupe de réflexion de s'impliquer de manière active et continue dans l'élaboration des politiques européennes, en apportant un regard particulier sur les défis architecturaux, environnementaux et sociaux auxquels l'Union est confrontée.

En participant à des groupes de travail, en contribuant à des consultations publiques, ou en rédigeant des rapports thématiques, nous pourrions influencer directement les cadres réglementaires et politiques, tout en consolidant notre expertise dans le débat sur l'architecture durable et l'urbanisme en Europe.

Présentation

Présentation du collectif

L'histoire de notre groupe remonte à plusieurs années, lorsque nous - trois amis, d'origines différentes mais unis par la même passion, se sont retrouvés autour du plaisir simple de réfléchir et d'échanger sur des enjeux liés à leur pratique professionnelle. Nos racines, ancrées aux extrémités orientales et occidentales de l'Union Européenne, ont grandement enrichi notre compréhension du monde. Ce mélange de perspectives a rendu nos débats d'autant plus stimulants et créatifs, nourrissant un dialogue dynamique qui ne cesse, depuis, de se renouveler.

Nous sommes des architectes praticiens, enseignants, impliqués dans la recherche, profondément engagés dans l'exploration intellectuelle et toujours à l'écoute des apports enrichissants provenant d'autres disciplines. Structurés par une conscience européenne, nous partageons une vision large de notre métier et des responsabilités qui y sont associées.

Très rapidement, une conviction s'est imposée à nous : celle de la nécessité d'adopter un regard nouveau, audacieux et créatif sur les défis contemporains. Face aux mutations profondes qui traversent nos sociétés, exacerbées par les bouleversements climatiques et les crises environnementales documentées par la communauté scientifique, nous avons ressenti l'urgence de réinterroger l'organisation spatiale contemporaine.

Nous avons pris conscience que la spécificité de notre approche des défis liés à l'espace construit de demain pouvait apporter une contribution précieuse à d'autres acteurs. C'est dans cet esprit que nous avons fondé, en 2023, le collectif « CID⁴ » et commencé à formaliser des pistes de réflexion concrètes et rédiger les premiers textes. Dès ses débuts, notre initiative a suscité l'intérêt et le soutien d'intellectuels influents, parmi lesquels Jacques Attali, dont l'appui a renforcé la portée de notre démarche.

Nous sommes persuadés que l'architecture joue un rôle crucial dans la construction de l'avenir de l'Union européenne, tant sur les plans social, environnemental qu'économique. À une époque marquée par la transition écologique, l'urbanisation croissante et les défis démographiques, l'architecture est au cœur des solutions pour bâtir des villes durables, inclusives et résilientes.

L'architecture participe directement à la lutte contre le changement climatique. Les bâtiments représentent une part importante des émissions de CO₂ en Europe, et leur conception doit évoluer vers des modèles plus écologiques. L'intégration de principes comme l'efficacité énergétique, l'utilisation de matériaux durables et la rénovation des infrastructures existantes est indispensable pour atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés par l'UE à l'horizon 2050. En créant des environnements bâtis plus respectueux de l'environnement, les architectes œuvrent activement à la préservation de la planète pour les générations futures.

De plus, l'architecture façonne le cadre de vie des citoyens européens, influençant leur bien-être et leur qualité de vie. La conception d'espaces publics, d'infrastructures sociales et de logements accessibles est essentielle pour répondre aux besoins d'une population diversifiée et en évolution. Nous avons la responsabilité d'imaginer des villes inclusives, où chacun peut se déplacer, travailler, se loger et s'épanouir dans des espaces à la fois fonctionnels et esthétiques. Cela est particulièrement pertinent dans un contexte européen marqué par les migrations, les inégalités sociales et le vieillissement de la population.

Ainsi, l'architecture, en tant qu'activité multidimensionnelle, est déterminante pour relever les grands défis de l'Union européenne. Elle contribue à façonner des villes et des territoires plus durables, inclusifs et innovants, tout en créant un patrimoine bâti qui témoigne des valeurs fondamentales de l'Europe : solidarité, durabilité et créativité.

L'avenir de l'Europe ne peut se concevoir sans une architecture responsable, visionnaire et humaine.

⁴ Abréviation du latin « *Clamantes in deserto* », en français « Crier dans le désert ». L'expression "crier dans le désert" est souvent utilisée de manière symbolique pour décrire une situation où une personne ou un groupe de personnes exprime des idées, des avertissements ou des revendications sans être entendue ou prise en compte par les autres.

Présentation des membres fondateurs



Dr. Radu-Petru RACOLTA

Architecte franco-roumain de 43 ans, cofondateur du cabinet d'architecture et d'urbanisme **ATELIER RACOLTA**, il est né en Roumanie et s'est formé et exerce en France. Diplômé en tant qu'Architecte DPLG et d'État à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne, il a également obtenu un **doctorat en Aménagement, Territoire et Patrimoine** à l'Université Lyon 2, au sein du département Histoire et **Civilisations des mondes modernes et contemporains**.

Ancien **enseignant** au sein de l'ENSASE, où il a contribué au département "Conception architecturale, milieux et paysages", il est spécialisé dans l'étude des relations entre **régimes politiques et la structuration de l'espace urbain**. Ses travaux ont été publiés dans plusieurs revues académiques, notamment dans « Espace, Matières, Société » (ENSA Rhône-Alpes, 2013, ISBN : 978-2-9520948-5-6).

Fort de plus d'une centaine de projets architecturaux en France et à l'international, il s'est particulièrement distingué dans le domaine du logement, en développant, avec son équipe et des bureaux d'études spécialisés, des **prototypes bioclimatiques** et à **haute performance environnementale**, tant pour l'habitat individuel que collectif.

Membre fondateur du **Mouvement Européen de la Loire**, il s'investit activement dans des initiatives de sensibilisation pour l'Union européenne, contribuant à la promotion des valeurs européennes à travers l'architecture et l'urbanisme durable.

**Yan OLIVARES**

Architecte français, 53 ans, fondateur du cabinet d'architecture et d'urbanisme **YO architecture**. Diplômé d'Etat en tant qu'architecte DPLG de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne. **Maitre de conférences** en Théorie Pratique Conception Architecturale et Urbaine à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon. **Membre du Domaine d'Etude de Master PHAS** : Paysage Habités Architectures en Situation, qui questionne, à travers les diplômés des étudiants, les situations dans diverses parties du monde qui présentent une « impérieuse nécessité d'agir ». Ce postulat amène les étudiants à s'interroger sur les situations de crises environnementales et climatiques.

Auteur d'articles dans les parutions tel que : *Référentiel pour l'architecture scolaire et le numérique*. Ministère de l'Éducation Nationale. Equipe de recherche interdisciplinaire : architecte, designers, enseignants, *Innovater dans les écoles par le design*. Centre de recherche de la Cité du Design (42) Equipe de recherche interdisciplinaire : designers, anthropologues, pédagogue, architecte, *Atlas des Espaces Publics* - Saint-Étienne, une ville laboratoire. - Ed. PUSE, nov. 2014

Architecte reconnu pour son engagement dans de nombreux projets, il s'est particulièrement illustré par la réhabilitation vertueuse d'ensembles de logements collectifs des années 70. Parmi ses réalisations les plus emblématiques figure la vaste rénovation des immeubles d'habitation sur le site de Firminy Vert, un ensemble classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet, alliant respect du patrimoine et innovation écologique, témoigne de sa capacité à redonner vie à des architectures d'une autre époque tout en répondant aux défis contemporains. Son agence s'intéresse à la dimension trans-scalaire des projets et interroge la hiérarchie des priorités à travers qu'appelle chaque projet d'architecture ou d'aménagement.

Convaincu par les valeurs européennes de solidarité et d'ouverture, il s'est engagé activement dès les premiers jours de l'invasion russe en Ukraine. Son implication s'est traduite par l'accueil et l'hébergement de réfugiés ukrainiens, mettant ainsi en pratique ses convictions humanistes en offrant un soutien concret à ceux qui en avaient le plus besoin.



Aurel DONY

Architecte français de 33 ans, cofondateur du cabinet d'architecture et d'urbanisme **DONY ARCHITECTES** et architecte habilité à la maîtrise d'œuvre en son nom propre à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne.

Par son approche professionnelle et son engagement, il explore en profondeur les enjeux contemporains liés à la "densification douce" au cœur du renouvellement des territoires périurbains, en particulier dans le Sud de la France. Sa pratique s'inscrit dans une réflexion globale sur l'évolution de ces espaces, en accordant une attention particulière à la manière dont ils peuvent être transformés tout en préservant leur identité. Il manifeste un intérêt marqué pour la réhabilitation des habitats du XXe siècle, souvent délaissés, en mettant l'accent sur une approche respectueuse de l'existant.

Son travail privilégie l'utilisation de matériaux biosourcés, favorisant une architecture durable et économe en ressources, tant sur le plan financier qu'environnemental. Il s'efforce ainsi de concevoir des projets équilibrés, qui allient innovations techniques, sobriété des moyens et respect des écosystèmes locaux.

Par ailleurs, il s'est distingué par son implication constante et son analyse fine des grandes transformations sociétales contemporaines. À travers ses études et recherches, il a approfondi les problématiques liées à la désertification des territoires ruraux et à la concentration urbaine croissante, phénomène souvent désigné sous le terme de métropolisation. Sa compréhension des dynamiques territoriales l'a amené à réfléchir aux moyens d'atténuer ces déséquilibres en imaginant des solutions urbanistiques et architecturales adaptées, visant à revitaliser les zones périphériques tout en offrant des alternatives à la centralisation excessive des grandes métropoles. Ce travail de fond témoigne de son engagement à contribuer à des territoires plus résilients, inclusifs et durables.

Présentation des partenaires potentiels

Nous sommes pleinement conscients que la portée de nos recherches nécessite une contribution substantielle provenant d'autres pays, disciplines et acteurs. C'est dans cette optique que nous avons initié, ou envisagé, des collaborations avec des professionnels et des organismes issus de divers pays européens.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'ouverture et d'échange, où les savoir-faire et les perspectives internationales enrichissent notre réflexion et permettent de croiser les approches. En intégrant des experts issus de contextes culturels et scientifiques variés, nous visons à élargir notre champ d'action, à renforcer l'interdisciplinarité et à proposer des solutions véritablement innovantes, adaptées aux impératifs communs que rencontrent les sociétés européennes.

Mihai RADU

Architecte Roumain

Javier VALLES

Architecte Espagnol

Simone ZAVATERRO

Architecte Italien

Conseil National de l'Ordre des Architectes, CNOA

Organisme professionnel qui régit la profession d'architecte en France. Il a été créé par la loi sur l'architecture de 1977 et joue un rôle central dans l'organisation, la régulation et la représentation des architectes au niveau national et régional.

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon

ENSAL est l'une des 20 écoles d'architecture publiques en France, offrant une formation de haut niveau dans le domaine de l'architecture. Elle se situe à Vaulx-en-Velin, près de Lyon, et fait partie du réseau des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), qui sont sous la tutelle du ministère de la Culture. L'ENSAL propose des cursus de formation architecturale allant du niveau licence (Bac +3) au doctorat, tout en mettant l'accent sur la recherche, l'innovation et l'expérimentation.

Ecole des Mines de Saint-Etienne

L'Ecole des Mines Saint-Étienne est l'une des écoles d'ingénieurs les plus prestigieuses en France. Fondée en 1816, elle fait partie du réseau des écoles des Mines et relève du ministère de l'Économie et des Finances. Sa mission est de former des ingénieurs de haut niveau, de mener des recherches de pointe et de collaborer étroitement avec le secteur industriel.

L'Union des Architectes de Roumanie

L'Union des Architectes de Roumanie (UAR) est une organisation professionnelle qui rassemble et représente les architectes de Roumanie, jouant un rôle clé dans le développement et la promotion de la profession à l'échelle nationale et internationale. Fondée en 1952, l'UAR vise à défendre les intérêts professionnels, économiques et sociaux des architectes, tout en contribuant activement à l'amélioration de la qualité de l'architecture et de l'urbanisme dans le pays.

École Technique Supérieure d'Architecture de l'Université Polytechnique de Valence

L'École Technique Supérieure d'Architecture de l'Université Polytechnique de Valence (ETSA UPV), est l'une des principales institutions d'enseignement supérieur en architecture en Espagne. Située au cœur de la ville de Valence, elle fait partie de l'Université Polytechnique de Valence (UPV), un établissement reconnu pour ses formations dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture et des sciences appliquées.

Conclusion

Nous envisageons, à l'avenir, notre collectif comme une **instance de conseil stratégique et à long terme** auprès des institutions européennes, spécialisée dans l'organisation spatiale et les questions liées à l'urbanisme et à l'architecture. Dans ce rôle, notre groupe pourrait fournir une **expertise continue**, des **analyses détaillées** et des **recommandations éclairées** pour accompagner l'élaboration des cadres réglementaires européens.

Plutôt que de nous concentrer uniquement sur des projets ponctuels, nous serions en mesure de **participer de manière durable** à la formulation de politiques, à travers des participations actives à des groupes de travail, des contributions à des consultations publiques, ou la rédaction de **rapports thématiques**.

En tant que **structure consultative**, notre collectif pourrait jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement des institutions européennes sur les questions stratégiques liées à la **planification spatiale et à l'architecture durable**. Cette position permettrait à notre groupe de maintenir une **influence directe et durable** sur les décisions politiques, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour nous adapter aux évolutions des priorités européennes. De plus, nous pourrions participer à façonner une **vision cohérente et harmonieuse** pour l'architecture et l'urbanisme européen, en proposant des solutions qui allient innovation, durabilité et respect des citoyens et des territoires.

Nous voyons dans cette approche un **engagement à long terme**, permettant d'apporter une valeur ajoutée durable au projet européen. Notre apport pourrait s'étendre bien au-delà des projets ponctuels, en assurant un **soutien continu** à l'élaboration de stratégies et de cadres réglementaires. **Participer à des groupes de travail**, fournir des **analyses détaillées** et des **contributions régulières** aux débats européens sur l'urbanisme et l'architecture nous permettrait de rester au cœur des discussions stratégiques et d'influencer les choix à venir.

Quelle que soit la direction que nous prendrons, notre objectif demeure inchangé : **persévérer dans la recherche, nourrir le débat européen, et promouvoir une architecture visionnaire et responsable**. Nous nous engageons à façonner un cadre bâti capable de répondre aux défis contemporains, en alliant **innovation, durabilité et respect des personnes et des lieux**. En poursuivant cette mission, nous croyons fermement pouvoir apporter une contribution au projet européen, tout en approfondissant nos réflexions et en renforçant notre rôle d'expert conseil auprès des institutions.

« Le futur naît du présent. C'est dire que la première difficulté de penser le futur est la difficulté de penser le présent. L'aveuglement sur le présent nous rend *ipso facto* aveugles au futur⁵ ».

⁵ Edgar Morin dans « Pour sortir du vingtième siècle » (Paris, Fernand Nathan, 1981, p. 321)